



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Centre Universitaire
MAYOTTE

CONTRAT PLURIANNUEL 2020-2025

CENTRE UNIVERSITAIRE DE FORMATION ET DE RECHERCHE DE MAYOTTE





**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Centre Universitaire
MAYOTTE

CONTRAT PLURIANNUEL 2020-2025

CENTRE UNIVERSITAIRE DE FORMATION ET DE RECHERCHE DE MAYOTTE



**Contrat pluriannuel pour les années 2020-2025
Centre Universitaire de Formation et de Recherche
de Mayotte**

Entre

**Le Ministère de l'Enseignement
supérieur, de la Recherche et de
l'Innovation**

**Le Centre Universitaire
de Formation et de Recherche
de Mayotte**

représenté par

représenté par

*Madame Frédérique Vidal,
Ministre de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation*

*Monsieur Aurélien SIRI,
Directeur*

d'une part

d'autre part

Table des matières

I. Présentation Générale	4
II. Axes stratégiques et objectifs	8
AXE 1 : DEVELOPPER UNE OFFRE DE FORMATION REpondant AUX BESOINS DU TERRITOIRE	8
AXE 2 : DEFINIR UNE STRATEGIE IMMOBILIERE PERMETTANT LE DEVELOPPEMENT DU CUFR	14
AXE 3 : STRUCTURER LA POLITIQUE DE RECHERCHE DU CUFR AFIN D'EN RENFORCER LA VISIBILITE	15
AXE 4 : RENFORCER LES DISPOSITIFS EN FAVEUR DE LA VIE ETUDIANTE	17
AXE 5 : DEVELOPPER UN PILOTAGE STRATEGIQUE PERFORMANT QUI PERMETTRAIT, A TERME, D'ENVISAGER UNE EVOLUTION INSTITUTIONNELLE DU CUFR	18
III. Mise en œuvre et suivi du contrat	21
ANNEXE : RECAPITULATIF DES INDICATEURS ET DES JALONS	22

I. Présentation Générale

En 2019, le Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (HCÉRES) a réalisé la première évaluation institutionnelle du Centre Universitaire de Formation et de Recherche (CUFR) de Mayotte dans la perspective de la première contractualisation de l'établissement. Le contrat de site 2020-2025 du CUFR de Mayotte, ambitieux et réaliste, repose sur une vision politique mise au service d'un établissement de proximité, prenant en considération les problématiques locales et tourné vers la valorisation de la diversité et de la richesse de son territoire.

Le CUFR de Mayotte a été créé par le décret n° 2011-1299 du 12 octobre 2011. Il a remplacé le Centre d'Études et de Formations Supérieures de Mayotte (CEFSM), autrefois service du conseil général, qui dispensait des formations universitaires depuis 2005, et a intégré l'Institut de formation des maîtres (IFM) qui dépendait du Vice-rectorat de Mayotte jusqu'à sa suppression en 2017.

Comme l'indique le décret constitutif, il s'agit d'un établissement public d'enseignement supérieur à caractère administratif (EPA) placé sous la tutelle du ministre chargé de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Depuis le 1^{er} janvier 2020, le recteur de l'Académie est chancelier des universités, suite à la création du Rectorat de Mayotte par décret du 20 novembre 2019.

Le CUFR de Mayotte, qui ne dispose pas des responsabilités et compétences élargies (RCE), exécute un budget annuel de l'ordre de 2,5 M€, hors masse salariale État (7 M€).

L'établissement est administré par un conseil d'administration et de recherche constitué de vingt membres élus ou nommés pour quatre ans. Il est dirigé par un directeur nommé par arrêté du ministre chargé de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, sur proposition du conseil d'administration, pour un mandat de quatre ans, renouvelable une fois.

Le CUFR a pour mission de structurer l'offre de formation post-baccalauréat de l'île de Mayotte. Il participe à la formation de jeunes bacheliers dans le contexte de la départementalisation en renforçant les principaux secteurs économiques et sociaux. Il assure des formations supérieures sous forme d'enseignement initial ou continu.

De par son statut, le CUFR prépare les étudiants aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur, mais ne les délivre pas lui-même. Il passe une convention pour cela avec une université de plein exercice, dite université partenaire. Outre l'université de Nîmes, chargée à l'origine de la mise en place administrative de l'établissement, et partenaire pour les filières AES et lettres, le CUFR travaille en partenariat avec quatre autres universités : Aix-Marseille Université (AMU), l'université de Montpellier (UM), l'université Paul Valéry Montpellier 3 et l'université de La Réunion (UR). Ces partenariats solides avec plusieurs universités renommées constituent un atout majeur pour l'insertion professionnelle des étudiants.

Les formations dispensées au sein du CUFR sont réparties en six mentions de licence généraliste, deux dénominations de licence professionnelle, une mention de licence pré-professionnalisante et une mention de master. Des formations généralistes, avec un cycle complet de niveau Licence, ont été mises en place dans six filières de formation initiale :

- Administration, économique et sociale (en partenariat avec l'université de Nîmes).
- Droit (en partenariat avec Aix-Marseille Université).
- Géographie et aménagement (en partenariat avec l'université Paul Valéry Montpellier 3).
- Lettres (en partenariat avec l'université de Nîmes).
- Mathématiques générales (en partenariat avec l'université de Montpellier).
- Sciences de la vie (en partenariat avec l'université de Montpellier).

Deux licences professionnelles ont été créées en 2015 :

- Développement de projets de territoires (en partenariat avec l'université de Nîmes).
- Management et gestion des organisations (en partenariat avec l'université de Nîmes).

Une licence « Sciences, Technologies, Humanités », parcours sciences dans le premier degré et médiation scientifique, que l'étudiant intègre au niveau L3 (en partenariat avec l'université de Montpellier), permet la préparation au concours de recrutement des professeurs des écoles (CRPE) spécifique à l'académie de Mayotte accessible à Bac + 3.

À la rentrée 2017, le CUFR a ouvert la première année du Master Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF), mention 1^{er} degré, parcours professeurs des écoles spécifiques à Mayotte. L'année suivante, le CUFR a ouvert la seconde année de ce Master. La formation des professeurs des écoles est assurée par le CUFR en partenariat avec l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INPSÉ) de l'université de La Réunion et le Rectorat de Mayotte.

En application de la réforme de l'accès au premier cycle des études de santé résultant de la loi du 24 juillet 2019, le CUFR a ouvert, à la rentrée 2020, un parcours « accès santé » au sein de la licence de sciences de la vie.

Le CUFR assure également des missions de formation continue et délivre des diplômes d'établissement (DE).

Depuis mai 2020, le Pôle étudiant pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat de Mayotte fait partie du réseau des 33 PÉPITE labellisés par le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation sur l'ensemble du territoire national. Dans ce cadre, le CUFR a ouvert, à la rentrée 2020, un diplôme universitaire d'« étudiant-entrepreneur », formation qui offre l'accès au statut national d'étudiant entrepreneur.

Le diplôme universitaire de préparation aux études supérieures, dont le but est de mieux s'orienter dans l'enseignement supérieur, construire son parcours d'études et affiner son projet professionnel, a obtenu le label ministériel « PaRéo », c'est-à-dire « Passeport pour réussir et s'orienter », créé à la rentrée 2020.

Une commission scientifique, créée par décision interne, assure un rôle d'impulsion et d'animation de l'activité de recherche de l'établissement. La recherche au CUFR est structurée autour d'un projet global interdisciplinaire utile pour la société mahoraise, s'intéressant aux systèmes complexes que forment les territoires et îles du sud-ouest de l'océan Indien.

Celui-ci se décline en quatre axes complémentaires qui ont été définis en collaboration avec les enseignants-chercheurs des différentes filières :

- I. Les systèmes socio-écologiques insulaires et côtiers : résilience, connectivité, trajectoire.
- II. Savoirs, patrimoines et développement : entre local et global.
- III. Modélisations et analyse épistémologique des systèmes complexes pour comprendre le fonctionnement et simuler le devenir des systèmes insulaires.
- IV. Ecoles, éducations, formations et sociétés en « contextes ».

Dans le cadre de la période contractuelle 2020-2025 qui s'ouvre, le CUFR de Mayotte qui accueille de plus en plus d'étudiants entre dans une nouvelle phase de son développement impliquant de travailler sur une offre de formation adaptée aux besoins de son territoire et d'adopter une stratégie immobilière permettant de prendre en compte l'augmentation anticipée des effectifs de l'établissement. A la rentrée 2020, en effet, le CUFR compte plus de 1 600 étudiants (contre 600 étudiants lors de la première rentrée de l'établissement en 2012), dont 401 de niveau Master (contre 121 en 2017).

Le CUFR de Mayotte est implanté sur un site unique de 2,3 hectares dans la commune de Dembéli, 4^{ème} ville de Mayotte par sa population. Constitué de son bâtiment principal issu des locaux de l'ancien institut de formation des maîtres de Dembéli dimensionné à l'origine pour 400 usagers, l'établissement a bénéficié depuis sa création de surfaces supplémentaires. Une première extension de 340 m² de locaux modulaires a vu le jour en 2011. Un bâtiment de 610 m² avec trois salles de cours et un amphithéâtre de 240 places ont été construits en 2014. Enfin, deux bâtiments modulaires de 355 m² au total, l'un comprenant 4 salles de cours et une salle polyvalente ont été construits entre 2018 et 2019. La surface totale du centre universitaire est de 3 842 m² utiles soit 4 031 m² de surface de plancher.

Le CUFR est sous dimensionné au regard des besoins. Le Département de Mayotte a compté près de 2 000 bacheliers, généraux (1 117) et technologiques (856), en juillet 2019. Les capacités d'accueil en L1 s'élèvent à la rentrée de septembre 2020 à 475 places offertes aux néo-entrants sur la plateforme d'accès à l'enseignement supérieur : *Parcoursup*. Toutes les filières de formation sont « en tension ». Le sous dimensionnement à Mayotte de l'offre de formation post-bac se traduit par un taux élevé de poursuite d'études hors du département. Le déficit d'infrastructures contraint fortement le développement de la recherche, de la vie étudiante mais également de l'administration.

Le CUFR, à l'instar des autres établissements d'enseignement supérieur d'outre-mer, accueille des publics étudiants plus fragiles d'un point de vue socio-économique que ceux traditionnellement accueillis dans l'Hexagone. En 2020, le taux d'étudiants boursiers de l'enseignement supérieur sur critères sociaux en licence au CUFR est de 59 % (38 % dans l'Hexagone), dont 59 % au dernier échelon (6,7 % au plan national).

Selon une étude du SIES, le taux de réussite en licence en 3 ou 4 ans des étudiants inscrits en L1 au CUFR pour la première fois en 2013-2014 est de près de 40 % lors des sessions de 2016 et 2017 avec une valeur ajoutée élevée de 7.1, soulignant que l'établissement fait mieux que ce qui est attendu au regard du public peu favorisé qu'il accueille. Les facteurs de réussite tiennent à la taille humaine de l'établissement qui favorise l'encadrement des étudiants. La réussite des étudiants constitue ainsi une des priorités du CUFR de Mayotte pour la période contractuelle 2020-2025. L'établissement y consacre par ailleurs des moyens importants au travers notamment du pôle « réussite étudiante » et du pôle « culture ».

Le contrat de site se décline en cinq axes principaux.

Axe 1 : la montée en puissance d'une offre de formation répondant aux besoins du territoire de Mayotte constitue un axe important du contrat de site. Le CUFR prévoit au cours de la période contractuelle d'ouvrir de nouvelles formations et de conforter la politique développée en faveur de la réussite étudiante. L'établissement contribuera à l'élaboration du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) porté par la Région de Mayotte et co-construit avec l'ensemble des acteurs de l'ESRI en région (partenaires académiques, acteurs de l'écosystème, collectivités territoriales...), en cohérence avec les politiques nationales et les autres politiques régionales (développement économique, aménagement et égalité des territoires, orientation et formation professionnelle).

Axe 2 : le CUFR connaît un fort taux d'occupation de ses locaux et a atteint ses limites en termes de capacités d'accueil, ce qui implique l'élaboration d'une stratégie immobilière pour les années à venir nécessitant un accompagnement des acteurs de l'ESRI du territoire, de l'Etat et du MESRI.

Axe 3 : le contrat de site du CUFR prévoit de travailler sur une meilleure visibilité de la politique scientifique de l'établissement qui dispose de forces de recherche bien ancrées dans leur territoire mais dont la structuration devra être renforcée. Le CUFR ambitionne ainsi, à terme, de créer ou d'implanter une unité de recherche pour laquelle un projet scientifique devra être préalablement élaboré. L'accent sera également mis sur la valorisation de la recherche, afin que la société mahoraise bénéficie des résultats de la recherche conduite au CUFR, au moyen d'un renforcement des fonctions de soutien et d'appui.

Axe 4 : les dispositifs en faveur de la vie étudiante seront renforcés, ce qui se traduira notamment par le développement des services numériques de l'établissement et des œuvres universitaires avec l'appui du CNOUS et du MESRI.

Axe 5 : le centre universitaire de formation et de recherche étant le dernier CUFR en exercice, une transformation de l'EPA en un EPSCP est envisagée au cours de ce contrat quinquennal. Ce changement de statut est toutefois conditionné par le renforcement des fonctions de pilotage administratif de l'établissement.

II. Axes stratégiques et objectifs

AXE 1 : DEVELOPPER UNE OFFRE DE FORMATION REpondant AUX BESOINS DU TERRITOIRE

Objectif 1 : Co-construire avec le Conseil départemental de Mayotte un Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI)

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) prévoit que les Régions en leur qualité de chef de file de l'innovation, de la recherche et de l'enseignement supérieur élaborent en concertation avec les acteurs et collectivités du territoire un Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI). À Mayotte, le Conseil départemental assume les compétences relevant de la Région et est, à ce titre, chargé de l'élaboration du SRESRI afin d'inscrire l'engagement du 101^{ème} département dans la durée et d'optimiser l'action publique dans les domaines :

- de la formation supérieure des jeunes mahorais ;
- de la recherche scientifique et de l'innovation ;
- du développement d'une économie du savoir.

Ainsi, le Conseil départemental a validé l'engagement de la réalisation du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation à l'horizon 2022. Les élus ont tout particulièrement souligné le caractère stratégique de cette thématique pour le département, en termes de développement, d'attractivité et de rayonnement.

A travers la réalisation du SRESRI, les élus du département souhaitent doter le territoire d'une stratégie et d'actions cohérentes dans ces domaines, en concertation avec l'État et les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, en particulier le CUFR de Mayotte, seule institution de l'île reconnue par le MESRI en matière d'enseignement supérieur et de recherche.

Objectif 2 : Proposer de nouvelles formations adaptées aux besoins et aux dynamiques du territoire qui prennent en compte le SRESRI

- *Définir une stratégie de développement d'une offre de formation répondant aux enjeux du territoire de Mayotte.*

L'objectif du CUFR est de poursuivre le développement de son offre de formation en proposant une carte lisible, cohérente et soutenable financièrement répondant, d'une part, aux besoins identifiés sur le territoire de Mayotte et attirant, d'autre part, davantage les meilleurs bacheliers mahorais.

Afin d'atteindre les objectifs de montée en compétences du territoire, la création de licences professionnelles répond aux besoins des entreprises et des collectivités locales, dont les exigences en matière d'emploi sont spécifiques.

Le CUFR entend également poursuivre la structuration de son offre de formation au niveau Master à Mayotte en répondant aux besoins identifiés sur l'île. La création d'un Master MEEF 1^{er} degré est une des manifestations les plus réussies de l'apport du CUFR à son territoire, en ce que la stratégie de l'établissement en matière de formation et de recherche s'incarne parfaitement dans le territoire en tenant compte de ses spécificités et de ses dynamiques. Le territoire de Mayotte scolarise 100 000 élèves dont plus de la moitié dans le premier degré à la rentrée des classes 2019.

En 30 ans, les effectifs de ce système scolaire ont été multipliés par 10.

- *Ouvrir un Master Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation, et de la Formation (MEEF) mention second degré à la rentrée universitaire 2021, en partenariat avec l'INSPÉ de l'université de La Réunion.*

Sur le modèle du master MEEF 1^{er} degré en partenariat avec l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPÉ) de l'université de La Réunion et le Rectorat de Mayotte, le CUFR projette l'ouverture d'un Master MEEF mention 2nd degré accessible à Bac+3 par un CAPES dérogatoire, externe et interne, pour cinq disciplines : lettres et mathématiques (à la rentrée 2021), histoire et géographie et sciences de la vie et de la terre (à la rentrée 2022), et anglais (à la rentrée 2023). Les effectifs seraient de 30 étudiants en moyenne dans chaque discipline.

Par symétrie avec le protocole établi lors de la création de la formation MEEF 1^{er} degré, le CUFR pourra s'appuyer sur l'expertise de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR) et des conseillers scientifiques de la DGESIP afin de hiérarchiser les disciplines fortement déficitaires, identifier les viviers, préciser les parcours à ouvrir et éclairer la mise en œuvre de la formation. Une analyse reste à faire, à partir des maquettes des enseignements de l'INSPÉ de La Réunion, pour déterminer les moyens, humains et financiers, nécessaires.

Avant d'envisager la création de parcours à orientation professionnelle dans les licences existantes, un ou plusieurs modules de préparation au CAPES (renforcement disciplinaire par exemple) pourraient être mis en place après la deuxième année de licence dans le but de préparer au concours dérogatoire.

- *Ouvrir un parcours « préparatoire au professorat des écoles » au sein de la licence « Sciences, Technologies et Humanités » en partenariat avec l'université de Montpellier pour la rentrée universitaire 2021.*

L'ouverture d'un Parcours Préparatoire au Professorat des Ecoles (PPPE), retenu parmi les 25 projets sélectionnés au niveau national, vise à diversifier les voies d'accès au professorat des écoles, dès la première année de licence. Ce projet associe le Lycée polyvalent de Dombéni et le Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte.

Fort de son expérience d'accompagnement des étudiants de licence vers le métier de professeur des écoles, le CUFR de Mayotte a créé une licence pluridisciplinaire, dès l'année 2016, qui prépare notamment les étudiants au Concours de Recrutement de Professeur des écoles (CRPE) avec des taux de réussite très positifs. Il s'agira d'enrichir cette formation, qui a fait ses preuves, en intégrant les apports du Lycée de Dombéni conformément au cahier des charges. Le Parcours Préparatoire au Professorat des Écoles de Mayotte ouvrira ses portes à la rentrée 2021 pour une promotion de l'ordre de 30 étudiants (*Parcoursup*).

- *Ouvrir un parcours « accès santé » au sein de la licence de sciences de la vie en partenariat avec l'université de Montpellier pour la rentrée universitaire 2020.*

Soutenu par les acteurs locaux (Agence Régionale de Santé, Centre Hospitalier de Mayotte, Institut de Formation en Soins Infirmiers, Conseil départemental, Rectorat) dont les attentes sont très fortes en matière de santé compte tenu des besoins du territoire, le CUFR ouvrira en septembre 2020 une licence avec option « accès santé » (LAS) en application de la réforme profonde de l'accès au premier cycle des études de santé. Il s'agit plus précisément d'une mineure santé au sein de la licence de sciences de la vie déjà existante.

En l'absence de composante « santé », la mise en place au CUFR de Mayotte de cette nouvelle voie d'accès permettra aux meilleurs étudiants (5 places envisagées) d'accéder directement, sous certaines conditions, aux formations en médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique dispensées dans les facultés correspondantes de l'université partenaire de Montpellier (UM). Une convention spécifique entre le CUFR et l'UM sera conclue afin de formaliser cet accord.

À la rentrée 2020, les bacheliers souhaitant intégrer la licence avec accès santé devront passer par la plateforme « *Parcoursup* » pour s'inscrire au CUFR. En concertation avec le Rectorat de Mayotte, sur les 30 places offertes aux néo-entrants en licence de sciences de la vie 10 places seront réservées dans le parcours santé aux meilleurs bacheliers. Le CUFR se fixe pour objectif la progression suivante : 14 places en 2021, 16 places en 2022, 18 places en 2023, 20 places en 2024, 22 places en 2025.

Le soutien du Conseil départemental et en particulier de la Direction des politiques scolaires et universitaires, a été sollicité, afin d'identifier les leviers possibles s'agissant des aides éligibles. En effet, il serait hautement souhaitable que des bourses d'études soient mises en place ou fléchées afin d'inciter les meilleurs bacheliers scientifiques à rester Mayotte et de les encourager à suivre le nouveau dispositif d'accès aux études de santé ouvert au CUFR. Dans le même sens, des aides à la mobilité géographique devront être envisagées pour les étudiants admis dans une des filières de santé de l'Université de Montpellier.

- *Créer une licence professionnelle sur les parfums et arômes à la rentrée universitaire 2024 ou 2025.*

La biodiversité mahoraise permet d'envisager la création d'une formation professionnalisante pour la valorisation et l'exploitation des ressources naturelles (terrestres et marines) mais également des bio-déchets ou sous-produits de l'industrie locale (extraction de minerais, travail du bois, savonnerie, agroalimentaire). En effet, la connaissance scientifique des ressources mahoraises permettra un accès local à des nouveaux métiers dans les domaines de la parfumerie, des cosmétiques par la recherche de nouveaux actifs, mais également dans le développement de compléments alimentaires ou produits du bien-être et de la santé.

La création d'une licence professionnelle sur les parfums et arômes s'inscrit dans le développement de filières économiques prometteuses pour Mayotte. Mayotte est reconnue pour présenter des conditions privilégiées et produire des huiles essentielles de très bonne qualité. L'espoir que la filière de production de fleurs d'ylang-ylang se relance dans l'île, est entretenu par l'existence d'aides publiques mobilisables (aide PAC de base + majoration ylang + aides POSEI à la transformation et à la commercialisation), la mise en place de l'agrotourisme et la création d'un Pôle d'excellence rurale (PER) à Coconi dans la commune de Ouangani. Le PER résulte d'un partenariat entre l'État, le Conseil départemental, la mairie de Ouangani et la Chambre de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture de Mayotte (CAPAM). Ce Pôle d'excellence rurale développera des actions de recherche et d'innovation pour valoriser l'ylang-ylang et les plantes à parfum de l'océan Indien.

La licence professionnelle spécialité « Parfums et Arômes » vise à former des techniciens supérieurs ou des assistants-ingénieurs dans les secteurs de la parfumerie et de l'aromatique alimentaire.

- *Créer deux diplômes d'établissement « Étudiant-entrepreneur » (2020) et « Pratiques du spectacle vivant » (2022).*

Depuis la création des Pôles Etudiants Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat (PEPITE) en 2014, l'expérience a montré que l'entrepreneuriat avait toute sa place pour contribuer à la formation des jeunes dans l'enseignement supérieur. Le D2E (Diplôme Etudiant Entrepreneur) sera une composante essentielle du dispositif PEPITE. Il s'agit d'une formation inversée fondée sur l'accompagnement du projet de l'étudiant avec une validation de ses compétences.

Dans le cadre du plan « L'esprit d'entreprendre », lancé le 2 mai 2019, par la Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et en lien avec la mise en place du PEPITE Mayotte, en partenariat avec le Rectorat, le GIP-FCIP du Rectorat, la chambre de commerce et d'industrie et avec le soutien du Conseil départemental, le CUFR souhaite créer un environnement propice à l'entrepreneuriat à travers la mise en place du D2E. Il sera un élément central dans la mise en place de la formation et de l'accompagnement des jeunes porteurs de projets.

Fort des expériences menées depuis 2014 sous l'impulsion du Pôle Culture du CUFR et avec le soutien de la Direction des affaires culturelles, des étudiants de la troupe universitaire, mais aussi des enseignants des options de spécialisation théâtre, des comédiens professionnels ou amateurs ont émis le souhait de mettre en place une formation de type diplôme d'établissement. Le diplôme d'établissement « Pratiques du spectacle vivant » du CUFR aura pour vocation d'initier les personnes inscrites aux différentes pratiques artistiques : théâtre, danse, musique, cinéma, audiovisuel. Il s'adressera à des étudiants qui souhaiteraient construire un parcours d'études en lien avec les arts du spectacle ou avec l'éducation artistique. Le DE « Pratiques du spectacle vivant » n'est pas un diplôme professionnalisant. Il favorise la construction d'une culture artistique par le biais de la pratique, de la recherche, des rencontres avec les professionnels et de la fréquentation de lieux culturels et artistiques sur le territoire et hors du département.

Objectif 3 : Poursuivre la politique développée en faveur de la réussite étudiante

- *Conforter les dispositifs d'accompagnement à la réussite étudiante.*

Le CUFR s'appuiera sur le DU PaRéO, sur son Pôle « Réussite étudiante » renforcé par le recrutement de jeunes en service civique ainsi que sur des dispositifs de tutorat renforcé (coaching individuel) et de remise à niveau par des modules d'auto-formation et d'ateliers de méthodologie à la recherche. Le CUFR renouvellera l'expérimentation de l'accueil des étudiants du CUFR au sein de l'Internat d'excellence du Lycée de Tsararano. L'ensemble de ces dispositifs seront évalués au cours du contrat.

Pour améliorer la réussite des étudiants, plusieurs leviers d'action pourront également être mobilisés : actions d'accompagnement à la réussite avec renforcement du rôle des équipes pédagogiques, extension des actions d'aide aux étudiants en difficulté, augmentation des horaires d'ouverture de la bibliothèque, changement de pratiques pédagogiques favorisant les travaux en petits groupes, travaux par projets, utilisation des outils numériques, formation pédagogique obligatoire pour les enseignants-chercheurs nouvellement recrutés et volontaires pour tous les enseignants. Le CUFR propose qu'un bilan des dispositifs qu'il déploie pour favoriser la réussite étudiante soit réalisé annuellement par le responsable du Pôle « Réussite Etudiante ».

- *Penser des dispositifs d'orientation au sein de l'établissement et à l'échelle de l'Académie s'insérant dans le continuum Bac-3/Bac+3.*

Le CUFR créera un bureau d'aide à l'orientation et l'insertion professionnelle, recrutera des étudiants ambassadeurs en mission de service civique au sein du CUFR pour une orientation active des jeunes lycéens. L'établissement travaillera sur la mise en place de passerelles pour les élèves des Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles vers les licences du CUFR. Le CUFR pourra s'appuyer sur le réseau Lycée-Licence (LYLI) porté par CY Cergy Paris Université dont il est partenaire afin de mieux préparer l'entrée des jeunes du territoire dans l'enseignement supérieur.

Le CUFR souhaite favoriser la réussite des étudiants en licence, en 3 et 4 ans, avec un réel travail sur les passerelles et réorientations. Le CUFR se fixe pour objectif de réaliser une étude sur le taux d'insertion professionnelle des diplômés de licence à 6 mois, 12 mois, 24 mois et 36 mois ainsi que sur le taux de diplômés insérés dans la région océan Indien.

Afin d'augmenter le taux de réponse, un annuaire des anciens étudiants du CUFR sera mis en place.

➤ *Accroître la mobilité sortante étudiante.*

En 2019, l'établissement compte 28 % d'étudiants étrangers (268) sur les 965 étudiants inscrits en licence (244 sont originaires des Comores, 20 de Madagascar et 2 d'autres pays africains). Si le CUFR connaît une mobilité entrante importante issue essentiellement du continent africain et en particulier de la zone de l'océan Indien, il est important que l'établissement mette en œuvre une politique de mobilité sortante. L'expérience que peut acquérir un étudiant lors d'une mobilité à l'international (stage ou étude) est aujourd'hui une clé importante pour qu'il réussisse son insertion professionnelle. L'établissement mettra en place une politique incitative et une stratégie linguistique d'accompagnement (développement de certificats en langues, création d'un Département Langues pour Spécialistes d'Autres Disciplines, ...).

➤ *Développer des dispositifs en faveur de l'entrepreneuriat étudiant en collaboration avec le Rectorat et la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Mayotte.*

Depuis mai 2020, le PÉPITE Mayotte fait partie du réseau des 33 PÉPITE labellisés par le MESRI sur l'ensemble du territoire national. La mise en place du PÉPITE Mayotte repose juridiquement sur une convention de partenariat entre le CUFR, le Rectorat de la Région Académique, son Groupement d'intérêt général « formation continue et insertion professionnelle » (GIP FCIP), le Conseil départemental et la Chambre de commerce et d'industrie de Mayotte signée le 21 octobre 2020.

Le diplôme d'établissement « Etudiant-entrepreneur » est au cœur du dispositif en faveur du développement de l'entrepreneuriat étudiant.

➤ *Renforcer la démarche qualité sur le volet formation.*

Le renforcement de la démarche qualité adoptée pour les formations se traduira par la mise en place de conseils de perfectionnement dans toutes les formations notamment pour une meilleure adéquation entre les attentes des professionnels et la formation. Le CUFR veillera également à mettre en place l'évaluation des formations par les étudiants et à assurer un suivi des diplômés.

Pour s'assurer de la soutenabilité financière de l'offre de formation, le CUFR propose de mettre en place un système de **suivi d'indicateurs d'activité et de performance** et de confier cette mission à un vice-directeur de la formation englobant ou supervisant les quatre départements actuels.

Indicateur 1 : évolution du taux d'échec en première année. Rapport entre le nombre d'étudiants n'ayant pas validé leur première année et le nombre d'étudiants inscrits, en distinguant les étudiants ayant bénéficié des dispositifs d'accompagnement de ceux qui n'y ont pas eu accès. (Objectif de taux de passage en L2 de 35 % pour les licences généralistes en 2023).

Indicateur 2 : évolution du taux d'abandon en première année. Rapport entre le nombre d'étudiants n'ayant pas validé leur année non réinscrits en n+1 et le nombre total d'étudiants n'ayant pas validé leur année.

Indicateur 3 : évolution du taux d'insertion professionnelle des diplômés de licence à 6 mois, 12 mois, 24 mois et 36 mois.

Indicateur 4 : évolution du taux d'étudiants ayant effectué une mobilité sortante (objectif de 5 % des effectifs totaux du CUFR en 2025).

Indicateur 5 : évolution du taux d'étudiants inscrits en D2E ayant bénéficié d'au moins cinq rendez-vous sur l'année portant sur l'accompagnement à la création ou la reprise d'entreprise/structures.

Indicateur 6 : évolution du taux d'étudiants inscrits en D2E ayant finalisé leur parcours par une évaluation de leurs compétences.

Jalon 1 : point d'étape sur les projets inscrits dans le SRESRI qui concernent le CUFR (2023).

Jalon 2 : points d'étapes sur l'ouverture des nouvelles formations (2021, 2022, 2023, 2024 et 2025).

Jalon 3 : bilan des résultats et des dispositifs développés en faveur de la réussite étudiante (2023 et 2025).

Jalon 4 : mise en place de l'évaluation des formations par les étudiants et des conseils de perfectionnement (2022).

AXE 2 : DEFINIR UNE STRATEGIE IMMOBILIERE PERMETTANT LE DEVELOPPEMENT DU CUFR

Pour accueillir les nouveaux bacheliers de l'académie, il conviendra de développer les locaux devenus insuffisants au regard des effectifs. Ce développement passe obligatoirement par la rédaction d'un schéma directeur immobilier. La régularisation de la situation juridique relative à la propriété du foncier bâti et non bâti du CUFR avec l'ensemble des parties prenantes, État, commune de Dombeni et Conseil départemental constitue une étape préalable obligatoire à la mise en marche de la stratégie immobilière de l'établissement.

Objectif 1 : Etablir un plan pluriannuel de développement des infrastructures

Les premiers besoins en locaux, identifiés dans le schéma directeur, seront financés à hauteur de 6 466 000€ inscrits au Contrat de convergence et de transformation (CCT) du Département de Mayotte 2019-2022. Les prochaines opérations immobilières qui en seront issues pourront trouver leur financement dans les futurs contrats entre l'Etat et les collectivités territoriales.

- *Finaliser le schéma directeur immobilier de développement et d'aménagement du CUFR.*
- *Déterminer, sur la base des projections d'effectifs fournies par le Rectorat, le montant des moyens financiers nécessaires à la réalisation d'équipements répondant aux besoins de développement du CUFR et les conditions de leur réalisation (foncier...).*
- *Améliorer le pilotage immobilier avec notamment l'actualisation du référentiel technique (RT) en vue de la rédaction d'un SPSI.*

Objectif 2 : Prendre en compte le volet environnemental et la spécificité îlienne de Mayotte dans le développement du CUFR (photovoltaïque, gestion des ressources en eau, confort estival...)

- *Optimiser la gestion et l'utilisation de l'énergie en s'appuyant sur un schéma directeur des énergies.*
- *Produire de l'électricité par panneaux solaires photovoltaïques et procéder à l'isolation thermique des façades du CUFR dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments publics, lancé en 2020 par le Ministère en charge de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation au titre du Plan de relance.*

Objectif 3 : Sécuriser les infrastructures et les personnes

- face aux risques sûreté (vidéo-surveillance, formations, équipements) et sanitaires (Covid 19...),
- face aux nouveaux risques sismiques (protection humaine et bâtementaire),

Jalon 5 : finalisation du schéma directeur immobilier (2022), en lien avec le Rectorat qui est maître d'ouvrage sur les gros travaux.

AXE 3 : STRUCTURER LA POLITIQUE DE RECHERCHE DU CUFR AFIN D'EN RENFORCER LA VISIBILITE

Pour l'établissement, la stratégie de recherche vise notamment à inclure les enseignants-chercheurs dans une structure labélisée. Le CUFR comprend 34 enseignants-chercheurs : 1 professeur des universités et 33 maîtres de conférences, dont 2 sont habilités à diriger des recherches, répartis dans 14 laboratoires de recherche extérieurs. La création d'un groupe de recherche est souhaitée car, à ce jour, le CUFR n'est pas pleinement reconnu en tant qu'établissement produisant de la recherche. Cette mise en visibilité de l'activité de recherche devra être prolongée par de la communication, afin de valoriser les travaux effectués par les enseignants-chercheurs et plus largement de faire évoluer l'image de l'établissement et de lui donner une identité propre, distincte de celle de l'université voisine de La Réunion.

L'un des principaux atouts de Mayotte réside dans le caractère exceptionnel de son patrimoine naturel, lié à la richesse et à la diversité de sa biodiversité marine et terrestre. Le CUFR a vocation à jouer un rôle déterminant dans ce territoire en matière de développement durable et soutenable où les enjeux environnementaux sont nombreux (préservation et valorisation du patrimoine naturel, risques naturels, eau et assainissement, traitement des déchets, politique énergétique, etc.). Les compétences scientifiques locales, notamment en biologie marine, associées à celles présentes à l'île de La Réunion, la présence d'un parc régional marin permettront le développement de recherches scientifiques sur des domaines aussi divers que les récifs coralliens, l'aquaculture, le suivi des espèces invasives...

Il est possible de créer sur place un groupe de recherche pluridisciplinaire propre au CUFR à partir des disciplines qui travaillent déjà ensemble ou ont vocation de le faire (sciences biologiques, géographie, mathématiques, sciences humaines et sociales...). Ce groupe de recherche pourra s'adosser à plusieurs écoles doctorales des universités partenaires. Les liens du CUFR avec des laboratoires de renom (unités mixtes de recherche et équipes d'accueil) seront maintenus et renforcés dans l'intérêt des enseignants-chercheurs. Cette structuration de la recherche préfigurera la création ou l'implantation d'une première unité de recherche sur le territoire de Mayotte.

Objectif 1 : Construire le projet scientifique afin de créer ou d'implanter, à terme, une unité de recherche

Structurer la recherche en commençant par la création d'un groupe de recherche interdisciplinaire sous la responsabilité d'un vice-directeur recherche.

- *Afin, à terme, de créer une unité de recherche, l'établissement établira un plan d'actions exposant les différentes étapes de construction du projet scientifique de l'unité de recherche envisagée. Ce plan précisera le calendrier de déploiement des différentes actions identifiées qui pourront concerner les aspects relatifs aux ressources humaines et aux projections financières nécessaires pour atteindre cet objectif en respectant les équilibres de l'établissement.*

Objectif 2 : Développer une politique de valorisation de la recherche en renforçant les fonctions de soutien et d'appui à la recherche et en collaborant avec les acteurs économiques locaux et les organismes de recherche

- *Afin de développer une politique de valorisation de la recherche, l'établissement professionnalisera d'une part, la réponse aux appels à projets de recherche financés sur des fonds structurels et d'autre part leurs gestions. Sur la période 2017-2020, le CUFR de Mayotte compte 15 contrats pluriannuels actifs financés par des tiers. Ces 15 contrats représentent un montant d'opérations total d'environ 818 000€. Sur la période 2020-2025, le CUFR se fixe pour objectif de doubler la part des financements extérieurs dans le budget total recherche.*
- *Relier la recherche et l'innovation, en s'appuyant sur la Technopole de Mayotte, projet porté par la Chambre de Commerce et d'Industrie et soutenu par le Conseil départemental, qui devrait voir le jour en 2023 à Dombéni.*

Objectif 3 : Ouverture d'un Institut de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques, de l'Informatique et des Sciences (IREMIS) à Mayotte

L'établissement identifiera un ou plusieurs préfigurateurs qui seront chargés de mettre en place le projet de création d'un IREMIS à Mayotte.

La création d'un IREMIS permettra de nouer des liens de coopération avec les IREM de l'Hexagone (Montpellier notamment) et de la région océan indien (La Réunion, Madagascar...), le réseau des IREM, ADIREM et commissions et avec des partenaires institutionnels régionaux (Madagascar, Comores...) au travers de participations à des projets (ANR, PIA, INTERREG...).

L'IREMIS veillera à la formation pédagogique des enseignants de Mayotte. Il mettra à leur disposition des ressources pédagogiques utiles à leurs enseignements, sous la forme d'ouvrages, d'articles publiés sur le site Internet propre à l'IREMIS. La formation initiale ou continue des enseignants en MIS pourra prendre la forme de groupes de recherche qui réuniront formateurs, enseignants et chercheurs. Elle concernera tous les enseignants de Mayotte amenés à enseigner ces disciplines de l'école primaire à l'enseignement supérieur. Sont entendues ici aussi bien des contributions à la préparation du CAPES interne que des journées thématiques s'inscrivant dans le plan académique de formation.

Indicateur 7 : nombre de candidatures déposées avec les universités partenaires dans le cadre d'appels à projets européens ou nationaux.

Jalon 6 : élaboration du projet scientifique, conditionnant la création d'un groupe de recherche (2022).

Jalon 7 : création d'un IREMIS (2021).

AXE 4 : RENFORCER LES DISPOSITIFS EN FAVEUR DE LA VIE ETUDIANTE

Objectif 1 : Transformer le CUFR à l'ère du numérique

Le CUFR procèdera aux installations techniques qui permettront de développer un accès haut débit afin de développer les enseignements hybrides et à distance performants ainsi qu'un environnement numérique de travail (ENT).

Objectif 2 : Améliorer l'accès des étudiants aux bâtiments universitaires

Dans l'attente de la mise en place du réseau de transport collectif urbain « CARIBUS » au sein de la communauté d'agglomération Dembèni-Mamoudzou, et en étroite concertation avec le Conseil départemental, le CUFR engagera une réflexion sur la mise en place d'un dispositif adapté de transport à la demande facilitant ainsi l'accès des étudiants aux bâtiments universitaires et permettant une extension des horaires d'enseignement et une optimisation de l'utilisation des salles de cours.

Objectif 3 : Valoriser l'engagement étudiant

L'engagement étudiant et la participation aux dispositifs d'entraide comme l'accueil des primo-arrivants, le dispositif de tutorat, le relais santé, seront valorisés à travers des outils tels que les formations, les autorisations d'absence, la mise en place de demi-journées libérées, la validation totale ou partielle d'une unité d'enseignement, la création d'un statut « étudiant-engagé ».

Objectif 4 : développer les œuvres universitaires à Mayotte et étudier avec les parties prenantes la possibilité de créer une structure dédiée.

- *Implanter au CUFR une antenne du CROUS de La Réunion donnant ainsi une visibilité des œuvres universitaires à Mayotte et un service de proximité pour les étudiants.*
- *Ouvrir un guichet au CUFR avec un appui technique du CNOUS.*

Le CUFR se fixe comme objectif de réaliser une enquête sur le taux de satisfaction des étudiants, la création d'une aide pour le numérique pour réduire la fracture numérique en dotant les étudiants d'un équipement informatique et de connexion avec l'appui des collectivités, la refonte des aides sociales pour les mettre en phase avec la réalité de la vie des étudiants et qu'elles contribuent à l'amélioration réelle des conditions de vie des étudiants du CUFR.

Indicateur 8 : évolution du nombre d'heures d'enseignements disponibles à distance.

Jalon 8 : création d'un ENT (2022, 2023).

AXE 5 : DEVELOPPER UN PILOTAGE STRATEGIQUE PERFORMANT QUI PERMETTRAIT, A TERME, D'ENVISAGER UNE EVOLUTION INSTITUTIONNELLE DU CUFR

Objectif 1 : Consolider le pilotage administratif

- *Doter le CUFR d'indicateurs de suivi et de tableaux de bord assurant le partage et la fiabilité des données RH (ressources humaines), financières ou encore patrimoniales et s'engager dans la rédaction de procédures écrites de gouvernance et de gestion.*
- *Monter en puissance sur la fonction RH (connaissance de la masse salariale, maîtrise des heures complémentaires des enseignants-chercheurs, développement d'une politique de formation des personnels) avant d'envisager la mise en place d'une gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC).*

S'agissant du pilotage et de la gestion de la masse salariale, le CUFR mettra en place des tableaux de bord qui lui permettront de suivre chaque mois la consommation des emplois et de masse salariale. Ces tableaux seront rapprochés des données fournies par le Rectorat et des données de l'agent comptable. A l'heure actuelle, le CUFR n'est pas doté d'outils de gestion prévisionnelle des emplois et de la masse salariale. La mise en place d'un outil spécifique permettrait de réaliser des projections à moyen terme dans ce domaine.

- *Progresser sur la connaissance des coûts des activités, préalable à la mise en place d'un véritable dialogue de gestion.*
- *Renforcer la fonction comptable et le contrôle interne.*

S'agissant du contrôle interne, un dispositif est à mettre en place sur le plan comptable et budgétaire. Une certification réalisée par les commissaires aux comptes pourrait consolider la qualité comptable. Un effort important doit être porté à partir de 2021 pour mettre en œuvre toutes les opérations d'inventaire prévues réglementairement. Il reste à établir la cartographie des risques sur la période 2021-2025.

- *Développer une véritable démarche qualité s'appuyant sur un système d'information décisionnel.*

Un schéma directeur du numérique sera initié afin de dégager des priorités nécessaires au développement des systèmes d'information sur le court et moyen terme.

Le CUFR propose d'initier une démarche volontariste de qualité limitée au début à certains domaines (formation et recherche par exemple) et pragmatique, par la mise en place d'un comité de pilotage chargé de la construction et du suivi d'un plan d'actions.

Objectif 2 : Renforcer la communication interne et surtout externe dans une logique de relations publiques

- *Promouvoir les formations proposées par le CUFR.*
- *Valoriser les résultats de l'établissement en matière de réussite étudiante et de recherche.*

Objectif 3 : Développer les ressources propres de l'établissement

- *Valoriser la reconnaissance du territoire de Mayotte en tant que « région ultrapériphérique » de l'Union européenne afin de bénéficier des financements des programmes INTERREG et FEDER.*

L'augmentation des ressources propres devrait être possible, d'une part, par la création de nouvelles formations (diplômes d'université) qu'il conviendra de rendre excédentaires et, d'autre part, par une politique volontariste de réponse aux demandes des entreprises et organismes partenaires en mettant en place de nouvelles modalités de suivi des formations (formations courtes, inscriptions au module...) ainsi qu'une réponse ciblée à des appels d'offres et appels à projets.

La légère progression des effectifs étudiants dans les quatre années à venir devrait entraîner une augmentation des droits d'inscription. Par ailleurs, le dynamisme de la recherche devrait également conduire à une augmentation des ressources propres. Les recettes de formation continue doivent progresser. L'établissement doit au préalable obtenir un agrément. S'agissant de la taxe d'apprentissage, un groupe de travail sera mis en place par l'établissement pour trouver une organisation permettant de maximiser les recettes.

Objectif 4 : Dresser un calendrier de l'évolution du CUFR (EPA) en un institut national universitaire (EPSCP)

De moins en moins dépendant et désormais ancré au sein du territoire de Mayotte, le CUFR a besoin d'évoluer pour pouvoir continuer à progresser. Ce nouveau statut est justifié par la nécessité de faire évoluer la gouvernance et l'organisation. Il changera également l'image du CUFR en particulier auprès des familles mahoraises et le rendra plus attractif à l'égard des meilleurs bacheliers. Obtenir le soutien du département, par le partage des actions dans le cadre d'une relation de confiance réciproque et la conjugaison des efforts autour de cet objectif commun paraît, à ce titre, essentiel. Le changement de statut permettrait de gagner en autonomie (accréditation du CUFR pour la délivrance de diplômes spécifiques de type licences professionnelles), tout en maintenant des partenariats de formation avec les universités de l'Hexagone (co-diplomation pour les diplômes de licence) et surtout de recherche (maintien des liens avec les laboratoires de recherche auxquels sont rattachés les enseignants-chercheurs).

- *Attribuer en 2020 à un prestataire extérieur une mission de conseil et d'appui au développement du projet institutionnel du CUFR, diagnostic de l'organisation et préconisations.*
- *Faire évoluer la gouvernance et l'organisation administrative.*

Les instances de gouvernance seront rapprochées progressivement de celles que l'on retrouve dans des universités (commission de la recherche, commission de la formation et de la vie étudiante, vice-directeur de la formation, de la recherche...).

- *Travailler sur la montée en compétences des personnels au moyen de formations pour les accompagner dans l'évolution et l'adaptation de leurs pratiques.*

Indicateur 9 : progression annuelle du montant des ressources propres.

Jalon 9 : mise en place d'un système d'information décisionnel (2023), après mise à jour de l'ensemble des versions et fiabilisation des données dans les applicatifs (2022).

Jalon 10 : mise en place des tableaux de bord de pilotage pour avoir des indicateurs d'activité et de performance (2022, 2023).

Jalon 11 : définir la stratégie développée par le CUFR visant à bénéficier des financements européens et la décliner en objectifs stratégiques opérationnels (2022, 2023).

III. Mise en œuvre et suivi du contrat

Chaque année, les services du ministère et le CUFR de Mayotte réaliseront un bilan des indicateurs et des jalons de ce contrat selon des modalités qui seront établies tous les ans.

ANNEXE : RECAPITULATIF DES INDICATEURS ET DES JALONS

RECAPITULATIF DES INDICATEURS	Valeur 2020	Cible 2025
Axe 1 : développer une offre de formation répondant aux besoins du territoire.		
Indicateur 1 : évolution du taux d'échec en première année. Rapport entre le nombre d'étudiants n'ayant pas validé leur première année et le nombre d'étudiants inscrits, en distinguant les étudiants ayant bénéficié des dispositifs d'accompagnement de ceux qui n'y ont pas eu accès. (Objectif de taux de passage en L2 de 35 % pour les licences généralistes).	67 %	<60 %
Indicateur 2 : évolution du taux d'abandon en première année. Rapport entre le nombre d'étudiants n'ayant pas validé leur année non réinscrits en n+1 et le nombre total d'étudiants n'ayant pas validé leur année.	31 %	25 %
Indicateur 3 : évolution du taux d'insertion professionnelle des diplômés de licence à 6 mois, 12 mois, 24 mois et 36 mois.	INCONNU	
Indicateur 4 : évolution du taux d'étudiants ayant effectué une mobilité sortante.	13/1200 étudiants de niveau licence	5 % des effectifs totaux
Indicateur 5 : évolution du taux d'étudiants inscrits en D2E ayant bénéficié d'au moins cinq rendez-vous sur l'année portant sur l'accompagnement à la création ou la reprise d'entreprise/structures (entrepreneuriat étudiant).	NEANT	80 %
Indicateur 6 : évolution du taux d'étudiants inscrits en D2E ayant finalisé leur parcours par une évaluation de leurs compétences (entrepreneuriat étudiant).	NEANT	70 %
Axe 3 : structurer la politique de recherche du CUFR afin d'en renforcer la visibilité.		
Indicateur 7 : nombre de candidatures déposées avec les partenaires de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le cadre d'appels à projets européens ou nationaux.	9	18
Axe 4 : renforcer les dispositifs en faveur de la vie étudiante.		
Indicateur 8 : évolution du nombre d'heures d'enseignements disponibles à distance.	NEANT	Tous les enseignements, sauf les TP
Axe 5 : développer un pilotage stratégique performant qui permettrait, à terme, d'envisager une évolution institutionnelle du CUFR.		
Indicateur 9 : progression annuelle du montant des ressources propres.	295 000 €	590 000 €

RECAPITULATIF DES JALONS	Années d'observation des réalisations				
Opérations	2021	2022	2023	2024	2025
Axe 1 : Développer une offre de formation répondant aux besoins du territoire.					
Jalon 1 : point d'étape sur les projets inscrits dans le SRESRI qui concernent le CUFR.					
Jalon 2 : points d'étapes sur l'ouverture des nouvelles formations.					
Jalon 3 : bilan des résultats et des dispositifs développés en faveur de la réussite étudiante.					
Jalon 4 : mise en place de l'évaluation des formations par les étudiants et des conseils de perfectionnement.					
Axe 2 : Définir une stratégie immobilière permettant le développement du CUFR.					
Jalon 5 : finalisation du schéma directeur immobilier.					
Axe 3 : Structurer la politique de recherche du CUFR afin d'en renforcer la visibilité.					
Jalon 6 : élaboration du projet scientifique, conditionnant la création d'un groupe de recherche.					
Jalon 7 : création d'un IREMIS.					
Axe 4 : Renforcer les dispositifs en faveur de la vie étudiante.					
Jalon 8 : création d'un ENT.					
Axe 5 : Développer un pilotage stratégique performant qui permettrait, à terme, d'envisager une évolution institutionnelle du CUFR.					
Jalon 9 : mise en place d'un système d'information décisionnel.					
Jalon 10 : mise en place des tableaux de bord de pilotage pour avoir des indicateurs d'activité et de performance.					
Jalon 11 : définir la stratégie développée par le CUFR visant à bénéficier des financements européens et la décliner en objectifs stratégiques opérationnels.					

Fait à Mayotte

**La Ministre de l'Enseignement Supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation**

**Le Directeur du Centre Universitaire
de Formation et de Recherche de Mayotte**

Frédérique VIDAL

Aurélien SIRI



Centre Universitaire
MAYOTTE



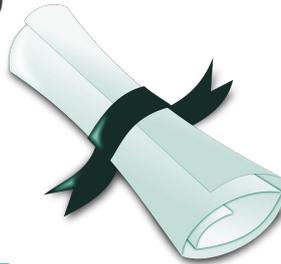
Centre Universitaire
MAYOTTE



2011 *CRÉATION
CUFR DE MAYOTTE*

11 **DIPLÔMES NATIONAUX
LICENCE à MASTER
(jusqu'à Bac+5)**

6 **DIPLÔMES
UNIVERSITAIRES**



4 **DÉPARTEMENTS
DE FORMATION ET DE RECHERCHE
DEG - LSH - SE - ST**



1800 **ÉTUDIANTS (x3 en 10 ANS)
À LA RENTRÉE 2021**

124 **PERSONNELS**

73 enseignants

51 administratifs et techniques



1 **SITE UNIQUE
à DEMBENI "Ville Universitaire"**

6 **BÂTIMENTS**



Rénovation
énergétique du
bâtiment

2,3 **HECTARES**

3746m² **SURFACES
BATIES**



www.univ-mayotte.fr



CufrDembeni



cufr mayotte



@mayotte_cufr